juristudiant
forum des étudiants en droit

Le statut du domaine au XVI° siècle

Par **Malwen**, le **10/05/2013** à **21:42**

Bonjour, j'ai beaucoup de mal à cerner un sujet que nous avons eu à un examen. En effet, j'aimerais savoir si je l'ai bien compris et éventuellement me dire si j'ai fait un hors sujet.

C'est une dissertation : Le statut du domaine au XVI° siècle.

Comme problématique, j'ai mis : comment le domaine est-il administré, avec quelle pratique gouvernementale est-il régi ?

I. Le domaine administré par les fonctions publiques
A. Les officiers (vénalité, hérédité)
B. Les commissaires

II. Le domaine administré par les fonctions territoriales avec une pratique gouvernementale
A. La fonction territoriale : les intendants
B. La pratique gouvernementale (évolution du conseil du roi, la composition, les hommes qui gouvernent)

Des personnes de ma promo avec qui j'en ai parlé, je suis la seule à faire ce plan. Les autres ont parlé de l'inaliénabilité du domaine et des apanages. C'est donc pour cela que je me tourne vers vous et que je demande conseil.

Merci bien.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés